



Fédération Française de la Retraite Sportive

Décision relative aux activités des clubs

Chers Tous,

Après l'intervention de la ministre des Sports devant le Comité national olympique et sportif français et les 170 présidents de fédérations sportives (dont votre serviteur et la Directrice technique nationale), il convient de rappeler que notre souci premier, c'est la préservation de la santé de nos membres.

Au-delà de notre raison d'être et du quotidien de nos activités, il importe à tous les responsables de respecter l'attitude que la ministre a qualifiée de précautionneuse.

En conséquence, la Fédération réaffirme la décision de son Comité directeur réuni en visio-conférence le 6 mai dernier, qui s'est prononcé sur la non-reprise des activités encadrées et des formations avant la rentrée de septembre.

C'est une décision difficile, mais sage tout autant que respectueuse des consignes gouvernementales selon lesquelles les populations dites « à risque » doivent être protégées. Je sais que nombre d'entre nous sont impatients de retrouver leurs amis et de se remettre à la randonnée pédestre, à la sortie cyclo, à la marche nordique ou à toute autre activité de plein air.

En ce qui nous concerne, elles ne sont possibles qu'à titre individuel et non sous l'égide du club. Pour être clair, rien n'interdit, sous réserve de respecter les mesures « barrière » et d'appliquer les recommandations du ministère des Sports pour la pratique individuelle, de partir en randonnée seul ou avec des amis (pas plus de 10) sans que la sortie émane du club, de ses dirigeants et animateurs. Il s'agit ainsi d'une démarche individuelle, partagée en quelque sorte avec d'autres. Pour mémoire, l'assurance de la licence couvre les activités individuelles.

Ces précautions, pour pénalisantes qu'elles soient, y compris pour conserver l'esprit club qui risque d'en souffrir jusqu'à voir certains adhérents nous quitter, s'inscrivent dans la suite des recommandations gouvernementales qui responsabilisent les individus afin que le déconfinement soit progressif et aussi sûr que possible.

Le Comité directeur et moi-même comptons sur votre compréhension, votre fidélité et votre détermination à ne « rien lâcher » dès que l'horizon du virus sera dégagé. Nous en saurons plus avant l'été en fonction de l'évolution de la pandémie, afin d'anticiper, toujours en sécurité, la reprise de septembre.

Prenez bien soin de vous et de vos proches,
Bien amicalement,

Gérard Deshayes,
Président de la FFRS

PS : Le ministère des Sports a publié lundi 11 mai un ensemble de précisions, discipline par discipline, permettant de conforter nos choix, [à consulter en cliquant ici](#). En effet, sous le chapitre « randonnée », il est noté que le Covid-19 peut être plus grave pour certaines populations, ce qui nous touche directement du fait que l'âge de référence se situe après 60 ans. Il s'agit de recommandations générales émises avec le souci de la reprise économique du sport que chaque fédération, avec le soutien de sa commission médicale, va adapter. C'est tout le travail que mène actuellement la DTN avec notre Commission médicale.

Destinataires :

- Présidents des Comités régionaux et départementaux,
- Présidents de clubs,
- Animateurs, accompagnants sportifs et instructeurs fédéraux,
- Comité directeur,
- Direction technique nationale,
- Siège

12 rue des Pies • CS 50020 • 38361 Sassenage Cedex
Tél. : 04 76 53 09 80
accueil@federetraitesportive.fr • www.federetraitesportive.fr
Agrément N° 34 S 206 Association reconnue d'Utilité Publique
Immatriculation Registre Opérateurs de Voyages N° IM038120032